

AMUNDI STAR 2

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI STAR 2

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	19
Informations spécifiques	20
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Hors-Bilan	35
Compte de Résultat	37
Annexes aux comptes annuels	38
Règles et méthodes comptables	39
Evolution de l'Actif net	44
Compléments d'information	45
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	57
Inventaire	60
Annexe(s)	66
Information SFDR	67

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement d'un an, à réaliser :

Pour la part E-C : une performance annuelle supérieure de 0,885% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,

Pour la part I-C : une performance annuelle supérieure de 0,985% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,

Pour la part I2-C : une performance annuelle supérieure de 1,085% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,

Pour la part IRL-C : une performance annuelle supérieure de 1,165% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,

Pour la part I-USD-C : une performance annuelle supérieure de 0,90% à celle de l'indice Fed Funds capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,

Pour la part P-C : une performance annuelle supérieure de 0,735% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,

Pour la part I3-C : une performance annuelle supérieure de 1,085% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière.

L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les sociétés les plus vertueuses.

Le processus d'investissement prévoit ainsi :

1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via l'exclusion des émetteurs non éligibles selon la politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration d'une analyse financière.

2° la construction d'un portefeuille basé sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix et un suivi de la note ESG moyenne afin d'avoir une note ESG supérieure à l'univers d'investissement.

OPCVM AMUNDI STAR 2

Profil de risque

Les principaux risques encourus sur le Fonds sont :

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'utilisation de titres « haut-rendement »

Ce fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante qui peuvent présenter un caractère spéculatif. L'utilisation de titres « haut-rendement » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus important que celui lié à des titres bénéficiant d'une meilleure notation.

Risque lié aux arbitrages

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque de marché

Il s'agit du risque de dépréciation des valeurs ou des indices auxquels est exposé le portefeuille. Sur ce fonds, le risque de marché est lié à la hausse des taux (en cas de sensibilité positive du portefeuille) et/ou à la dégradation de la qualité de signature des titres en portefeuille.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) (accessoire, uniquement via OPCVM)

Le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents et notamment un risque de liquidité. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : l'OPCVM est exposé au risque de liquidité du fait que les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur : l'OPCVM qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire)

Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres quasi-perpétuels : annulation du coupon,

OPCVM AMUNDI STAR 2

réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action, remboursement du capital et paiement des coupons « subordonnés » à ceux des autres créanciers ayant des obligations de rang supérieur, possibilité d'appel en cours de vie à des niveaux prédéterminés. Ces spécificités peuvent être déclenchées, en tout ou partie et à tout moment, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision discrétionnaire et arbitraire de ce dernier ou avec l'approbation de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque action (accessoire)

Il s'agit du risque de baisse des actions ou des indices actions auxquels le portefeuille est exposé.

Risque de change (accessoire)

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque de contrepartie

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

Compte rendu d'activité

Octobre 2022

La première moitié du mois a été marquée par une nouvelle correction des marchés, déclenchée par l'annonce d'une inflation américaine plus élevée que prévu pour septembre, l'agitation politique au Royaume-Uni, et la prise de conscience que l'inflation n'est pas encore maîtrisée en zone Euro (9.9% en Octobre). Ces événements ont poussé les spreads de crédit à leur niveau le plus élevé de l'année, soit 234 bps. Puis le sentiment des investisseurs s'est amélioré au cours de la seconde moitié du mois grâce à l'espoir d'un éventuel « pivot dovish » de la Fed et de la BCE. Si la BCE a augmenté ses taux directeurs de 75 bps comme prévu par le marché, et a réitéré son engagement ferme à lutter contre l'inflation, elle semble néanmoins aussi préoccupée par l'évolution de la croissance. Dans ce contexte, les spreads sont revenus à 221bp, alors que les rendements souverains étaient toujours soumis à une grande volatilité (50 bps de fourchette de variation sur le 5 ans allemand). Les secteurs les plus performants du mois ont été l'énergie et l'automobile. Le secteur de l'immobilier a en revanche enregistré de mauvaises performances, en raison de sa forte sensibilité à la hausse des taux. Le portefeuille affiche en septembre une performance positive, autour de 20 bps, grâce au resserrement des spreads de Crédit en fin de mois. Nous maintenons la sensibilité taux du fonds à un niveau proche de 0 tout en étant vendeur des parties longues. Sur le Crédit, nous avons profité des primes d'émissions sur le marché primaire pour ré-augmenter légèrement notre exposition. Le marché Crédit devrait aussi bénéficier des publications de résultats du 3^{ème} trimestre qui dans l'ensemble se sont révélées extrêmement solides. D'un point de vue sectoriel, nous avons ajouté à la fois des financières et des non-financières, de catégorie Investment Grade.

Novembre 2022

Les premiers signaux de ralentissement de l'inflation, les anticipations d'un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales, et également le desserrement de la politique zéro Covid en Chine ont rassuré les marchés en Novembre. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,60% (en baisse de 44 pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 1,99%, soit -14 pbs par rapport à octobre. Le spread BTP/Bund a quant à lui terminé le mois à 193bps, soit une baisse de 21pbs. Sur le Crédit, les spreads se resserrent également de 40 pbs, illustrant le regain de confiance des investisseurs sur les perspectives à venir. Les secteurs les plus performants du mois ont été le secteur financier, l'immobilier et la chimie. A l'inverse, le secteur de l'automobile a tendance à sous-performer dans ce mouvement de resserrement. Le portefeuille affiche en septembre un rebond très net de la performance, grâce au resserrement des spreads de Crédit. Les investissements sur les titres du secteur financier ont en particulier eu une contribution très significative. Le portefeuille continue aussi de profiter de primes d'émissions généreuses sur le marché primaire pour améliorer le taux de portage. Sur la partie Taux, nous avons légèrement repositionné la sensibilité en territoire négatif, considérant que le rally observé sur la partie longue était un peu rapide.

Décembre 2022

Dans les pas de la FED, la BCE a relevé ses taux directeurs de 50 bps, comme prévu, portant le taux de dépôt à désormais 2%. Mais elle a délivré un discours hawkish inattendu, soulignant que « les taux d'intérêt devront encore augmenter de manière significative à un rythme régulier ». La BCE a aussi relevé ses prévisions d'inflation pour l'année prochaine de 0,8pp à 4,2% et prévoit qu'elle sera encore supérieure à l'objectif en 2025. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,87% (en hausse de 27 bp sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 2,55%, soit +63 bp par rapport à novembre. Le 10 ans OAT passe au-dessus des 3%, et le spread BTP/Bund remonte à 211bps, soit une hausse de 18 bp. Du côté du crédit, l'activité primaire a ralenti en fin d'année. Malgré la hausse des taux, le crédit de qualité s'est avéré très résistant, avec un resserrement des spreads de 14 bp sur Décembre. Les obligations subordonnées performant bien également. Ainsi, la performance du portefeuille continue de bien rebondir, grâce au resserrement des spreads de Crédit. Les investissements sur les titres du secteur financier affichent une contribution très positive. A noter que le positionnement de la durée en territoire négatif a également permis d'accroître le rebond, dans ce contexte de remontée des taux en fin d'année. Nous restons en particulier vendeurs des parties longues. Les principales positions restent inchangées sur le mois, et le taux de portage avoisine les 4%.

OPCVM AMUNDI STAR 2

Janvier 2023

L'inflation dans la zone euro a ralenti plus que les attentes du marché (8,5% contre 8,9%) en janvier, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, mais l'inflation de base, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, a atteint un record de 5,2%. Dans le même temps, on note aussi que le ralentissement de l'activité économique n'est pas aussi profond qu'on le craignait. Sur les taux, le 10 ans américain a néanmoins terminé le mois à 3,50% (en baisse de 37bps sur le mois), tandis que le Bund allemand a terminé le mois à 2,28%, soit une baisse de 29bps par rapport à décembre. Le sentiment positif des investisseurs sur les marchés crédit a prévalu tout au long du mois, soutenu par la baisse des prix du gaz en Europe et la réouverture de l'économie chinoise déclenchée par la fin de la stratégie du zéro-covid. Ainsi, les spreads de crédit se sont fortement resserrés. Les investisseurs cherchent aussi à profiter de niveaux de rendement qui restent élevés par rapport aux normes historiques. Ce fort soutien technique des flux d'investisseurs a plus que compensé un marché primaire très fort : avec plus de 100 milliards d'euros de nouvelles émissions, janvier 2023 est le deuxième meilleur mois jamais enregistré en termes de volumes de nouvelles émissions. Sur le plan sectoriel, on note une surperformance des financières, de l'immobilier et des matériaux de construction. La performance d'Amundi Star 2 continue de profiter pleinement du resserrement des spreads de Crédit. Nous avons en outre légèrement renforcé notre exposition sur cette classe d'actifs à la faveur du marché primaire, en particulier sur les financières. Sur les taux, nous maintenons la duration en territoire négatif, aux alentours de -0.75. Nous estimons en effet que la BCE maintiendra un discours assez hawkish et sommes prudents du fait des volumes d'émissions de titres d'Etats à venir en Février et Mars.

Février 2023

Les chiffres d'inflation ont à nouveau retenu l'attention des marchés taux en février. Si l'inflation globale baisse modestement aux Etats-Unis (de 6.5% en décembre à 6.4% en janvier) et plus significativement en Europe (de 9.2% en décembre à 8.5% en janvier), l'inflation sous-jacente excluant notamment l'énergie et l'alimentation ne montre aucun signe de ralentissement en Europe, où elle est passée de 5.3% en janvier à 5.6% en février, tandis qu'elle reflue lentement aux Etats-Unis (5.7% en décembre, 5.6% en janvier). Dans le même temps les perspectives de croissance s'améliorent. Ainsi les PMI, attendus en retrait, ont surpris à la hausse. Ils ont atteint 52.3 en Zone Euro et 50.5 aux Etats-Unis, soutenus principalement par le dynamisme du secteur des services. Cette conjonction d'inflation élevée et de croissance plus forte qu'anticipé est un facteur de soutien à la poursuite des politiques monétaires restrictives menées par les banques centrales. En début de mois, la FED a relevé ses taux d'intérêt de 25 bp. Même si le rythme de hausse ralentit, elle a indiqué que les futures hausses de taux pourraient être plus élevées si l'inflation persiste. La BCE de son côté a remonté ses taux de 50 pb, plaçant le taux de dépôt à 2.5% ; elle envisage de les augmenter à nouveau de 50 pb en mars. Sur le mois les rendements du Bund 2 ans et du bon du Trésor américain 2 ans ont augmenté respectivement de 47 et 71 bp. Les spreads de crédit se sont légèrement resserrés : le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp € est passé sur le mois de 122 à 114 bp. La performance d'Amundi Star 2 continue de progresser en Février. Le positionnement de la sensibilité en territoire négatif (-0.84 en fin de mois), le 'portage' du portefeuille (proche de 4.40%), et le resserrement des spreads de certains titres, ont tous contribué positivement à la performance. Les principales positions sur le Crédit sont globalement inchangées sur le mois. Sur les taux, nous avons renforcé les positions vendeuses sur les parties courtes de la courbe et légèrement remonté l'exposition aux parties longues, considérant que la BCE devrait probablement aller plus loin qu'anticipé dans son resserrement monétaire.

Mars 2023

Le mois de mars a bousculé les marchés financiers et notamment le secteur bancaire. Aux États-Unis dès le début du mois, Silicon Valley Bank (SVB), 16e banque américaine, a fait faillite alors qu'elle était devenue une des banques privilégiées par les entreprises de la Tech. Un mouvement de défiance s'est ensuite propagé à l'ensemble du secteur bancaire. En Europe, c'est Crédit Suisse qui a matérialisé cette crise de confiance, avec une opération de secours mise en place et le rachat par UBS. L'ampleur de cet événement s'est cristallisé autour de la valorisation des obligations AT1 (16 mds de CHF) que Credit Suisse ramène à zéro plaçant ainsi les porteurs derrière les actionnaires. Le mois a aussi été rythmé par les publications des chiffres d'inflation et les annonces des banques centrales. L'inflation américaine est ressorti à +6% sur un an contre +6.4% précédemment. Alors qu'une hausse de +50pb de la FED était attendue, la crise du secteur bancaire est venue rebattre les cartes et Jerome Powell a dû prendre une décision plus accommodante en augmentant les taux de 25bp. En zone Euro, l'inflation de base a atteint un record en mars, à 5,7%. La BCE a décidé de relever ses taux de +50pb plaçant le taux de dépôt à 3%. D'autres hausses de taux sont attendues durant les

OPCVM AMUNDI STAR 2

prochaines échéances mais de manière plus progressive avec un taux terminal estimé à 3.5%. Dans ce contexte, le taux à 10 ans américain a terminé le mois de mars à 3.46% (-46pb par rapport au mois dernier) tandis que le 10 ans français ressort à 2,78% (-33pb) et le Bund allemand à 2.29% (-35pb). Les marchés du crédit ont aussi été impactés par les craintes concernant la stabilité du système bancaire et par les prévisions de taux très fluctuantes. Les primes de crédit se sont élargies de 22 pb pour atteindre 170 pb. Au sein de l'univers crédit, les secteurs financiers et l'immobilier ont sous-performé, avec des écartements moyens de l'ordre de 30bp et 100bp respectivement. La performance d'Amundi Star 2 est négative en Mars, pénalisée par l'écartement des spreads et en particulier ceux du secteur financier. Les principales positions sur le Crédit sont globalement maintenues, avec néanmoins une augmentation du poids des couvertures sur l'ITraxx Main. Les niveaux actuels de valorisation sont attractifs et devraient fournir un coussin confortable contre une volatilité accrue des spreads. Le taux de rendement courant du portefeuille dépasse désormais les 5%. Nous considérons par ailleurs que le secteur bancaire dans son ensemble n'est pas fondamentalement menacé. Sur les taux, nous avons remonté la sensibilité en territoire positif (passant de -0.84 à +0.09), afin d'amortir l'impact en cas de nouveau mouvement de « flight-to-quality », mais aussi pour prendre en compte une corrélation taux/spread qui devrait redevenir négative.

Avril 2023

Bien que la hausse des prix annuelle de la Zone Euro soit en baisse à 6.9% contre 8.5%, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0.9% sur un an et -2.2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible d'inflation. L'inflation sous-jacente étant persistante (+5.7% contre +5.6% sur un an), la BCE envisagerait pour son prochain meeting du 4 mai, une nouvelle hausse de taux de 25pb, malgré le niveau déjà atteint, portant ainsi le taux de dépôt à 3.25%. Le marché des emprunts d'Etats est resté néanmoins relativement stable, le taux à 10 ans français termine le mois d'avril à 2,88% (+9 pb par rapport au mois précédent), le Bund allemand à 2.31% (+2pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4.18% (+8pb) et 3.36% (+6pb). Enfin, le taux 10 ans américain ressort à 3.42% (-5 pb). Sur le Crédit, après s'être resserrés sur les 15 premiers jours du mois avec une première saison des résultats en ligne, voire légèrement supérieurs aux attentes, les spreads se sont ré-écartés sur la 2ème quinzaine à la suite de la défaillance de First Republic Bank, qui a ravivé les craintes d'une crise bancaire. Les actifs à bêta élevé ont sous-performé les crédits plus sûrs dans l'ensemble, à l'exception du secteur immobilier qui rebondit légèrement sur le mois. La performance d'Amundi Star 2 se redresse en Avril, grâce au resserrement des spreads de Crédit en début de mois et à un taux de portage proche de 5%. Les principales positions sur le Crédit sont globalement maintenues, y compris sur les couvertures ITraxx. Les niveaux actuels de valorisation restent attractifs, en particulier sur le secteur financier. Sur les taux, la sensibilité continue de remonter légèrement (0.37 en fin de mois), avec un biais à la pentification sur la courbe des taux.

Mai 2023

En début de période, la FED a décidé de relever ses taux d'intérêt de 25pb plaçant les taux directeurs dans une fourchette de 5,00% à 5,25%. La même orientation a été donnée par la BCE avec une hausse de 25pb portant le taux de dépôt à 3,25%. Le marché envisage deux hausses supplémentaires de 25pb d'ici la fin de l'été car le niveau d'inflation reste encore trop élevé en Zone Euro. Autre fait marquant qui clôture le mois de mai, le plafond de la dette publique américaine. Celui-ci a été touché en janvier 2023 alors que la dette atteignait 31 400 milliards de dollars. Ainsi, les Républicains et les Démocrates ont finalement trouvé un accord pour suspendre temporairement le plafond de la dette jusqu'en janvier 2025, ce qui évite un risque de défaut de paiement des États-Unis et une récession marquée pour le pays. Dans ce contexte, le taux à 10 ans américain finit le mois de mai à 3.68% (+26pb par rapport au mois précédent). En Zone Euro, les taux sont restés stables avec le taux à 10 ans français qui ressort fin mai à 2,86% (-2pb), le Bund allemand à 2.29% (-1pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4.18% (-2pb) et 3.35% (stable). Les primes de crédit se sont légèrement écartés de 8pb à 171pb. La demande reste forte sur cette classe d'actifs mais les volumes très importants sur le marché primaire et les primes d'émissions associées pèsent un peu sur les spreads du secondaire. Les émissions à beta élevé, moins présentes sur le marché primaire, ont d'ailleurs surperformé sur le mois. Malgré ce léger écartement des spreads, le fonds affiche néanmoins une performance positive sur le mois grâce au carry du portefeuille, proche de 5%. Nous avons été très actif sur le primaire pour capter les primes d'émissions et avons légèrement augmenté la duration Crédit. En revanche, sur les taux, nous restons extrêmement prudents, des positions vendeuses sur la partie 5-10 ans de la courbe ont été reprises. La sensibilité repasse par conséquent en territoire légèrement négatif. Nous craignons en effet que la dynamique de flux pèse sur la partie longue.

OPCVM AMUNDI STAR 2

Juin 2023

Alors que les signes de ralentissement de la croissance se renforcent, la situation sur le front de l'inflation reste contrastée. En zone euro, la hausse des prix publiée fin juin ressort en baisse à +5.5%. Néanmoins l'inflation sous-jacente reste élevée (5.4%), en particulier dans le secteur des services où les coûts salariaux ont un impact significatif. Comme attendu, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25 pbs pour la huitième fois consécutive. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait aucun signe clair indiquant que l'inflation sous-jacente avait atteint un sommet. Enfin, la BCE a confirmé la fin des réinvestissements dans son programme d'achat d'actifs (portefeuille APP) et n'a pas prévu de nouvelles mesures de financement exceptionnelles pour compenser le remboursement du TLTRO (477 milliards fin juin). Le marché a donc réajusté ses anticipations de hausse des taux, poussant les taux souverains à court terme à la hausse : le rendement du Bund à 2 ans a bondi de 41 bpq pour atteindre 3,20% au cours du mois. Dans le même temps, le rendement du Bund à 10 ans n'a augmenté que de 5 pbs, ce qui a poussé l'inversion de la courbe des taux 5-10 ans en territoire négatif, à un niveau de -80 pbs. Malgré cela, le crédit a tenu bon en juin. Les spreads se sont finalement resserrés en fin de mois après des semaines de stabilité. Au sein du crédit, les actifs à bêta élevé et à faible duration ont surperformé les actifs plus sûrs. Sur le mois, la performance du fonds Amundi STAR 2 est proche de 1%. Deux principaux facteurs ont contribué : en premier lieu la sensibilité taux, à -0.72, qui a permis de tirer profit du contexte de hausse des taux. Ensuite le portage, à plus de 5% annualisé désormais. Le léger resserrement des spreads a également amélioré la performance mensuelle, mais plus marginalement. L'approche de l'été devrait être favorable aux stratégies de portage, nous maintenons ainsi nos positions sur le Crédit. Sur les taux, nous conservons une vue très prudente mais pourrions remonter la sensibilité à 0 en cas de dégradation supplémentaire des indicateurs macro en zone Euro.

Juillet 2023

Les actifs à risque, et en particulier le crédit, se sont redressés en juillet, sur fond de données économiques plus résistantes que prévu et de baisse de l'inflation. Les investisseurs parient que l'économie mondiale était prête pour un atterrissage en douceur, les prévisions de l'année dernière d'une récession profonde étant oubliées. L'inflation aux États-Unis a montré des signes de modération, ralentissant à 3% en juin 2023, son niveau le plus bas depuis mars 2021. Dans la zone euro, le taux d'inflation annuel devrait être de 5,3% en juillet 2023, contre 5,5% en juin. Les données macroéconomiques sont également encourageantes, le PIB de la zone euro augmentant plus que prévu au deuxième trimestre 2023, à 0,3% par rapport au trimestre précédent. Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique ont poursuivi leur cycle de resserrement. La Fed a relevé son taux directeur dans une fourchette de 5,25% à 5,50%, évitant de donner des indications spécifiques sur l'orientation future de sa politique, tandis que la BCE a relevé le taux de dépôt de 25 pb à 3,75% et a réduit son engagement à procéder à de nouvelles hausses (« Le Conseil des gouverneurs continuera à suivre une approche dépendant des données pour déterminer le niveau et la durée appropriés de la restriction »). Dans ce contexte, les spreads de crédit sont revenus à leur niveau d'avant la crise bancaire, à 147 pb, soit -16 pb sur le mois. Les valeurs financières ont mené le mouvement, portées par des données économiques meilleures que prévu et une plus grande confiance dans la solidité des banques européennes. Sur le mois, la performance du fonds Amundi STAR 2 est supérieure à 1.30%. Le portage à plus de 5% et le resserrement des spreads, en particulier sur les financières, ont été les 2 principaux facteurs de performance en Juillet. Nous maintenons nos positions inchangées sur le Crédit. Sur les taux, nous conservons une vue très prudente mais avons remonté la sensibilité à 0 en début de mois après la publication du CPI américain.

Août 2023

Le mois d'août a d'abord été marqué par la publication des PMI zone Euro montrant que l'économie se contractait. A 43,7, le manufacturier atteint l'un des niveaux les plus bas depuis la crise du Covid en 2020. Le secteur des services diminue également avec 48,3 contre 50,9 le mois dernier. L'inflation zone Euro a baissé à 5,3% contre 5,5% le mois précédent. Elle reste portée par les services, suivis de près par l'alimentation. A ce stade, les avis divergent pour une hausse supplémentaire de la BCE ou une pause en septembre. La décision qui sera prise sera quoi qu'il en soit accompagnée d'un discours restrictif pour souligner que le resserrement monétaire n'est pas terminé et que l'objectif d'inflation est loin d'être atteint. Dans ce contexte, les taux sont en légère baisse avec le taux à 10 ans français qui ressort fin août à 2,98% (-4bp) et le Bund allemand à 2,46% (-3pb). Sur le 2 ans, la tendance est similaire avec un taux 2 ans allemand à 2,96% (-6bp). Sur le Crédit, les spreads se sont légèrement écartés, de +8 bp, pour terminer le mois à 155 bp. Les valeurs financières ont en revanche continué de surperformer les valeurs non financières dans l'univers Investment Grade. Les valorisations des obligations privées restent attractives étant donné les fondamentaux actuels et

OPCVM AMUNDI STAR 2

devraient fournir un coussin confortable contre la volatilité des marchés. Sur le mois, la performance du fonds Amundi STAR 2 est légèrement négative. Le fonds pâtit de l'écartement des spreads de Crédit. Nous maintenons nos positions inchangées sur le Crédit, notamment en privilégiant le secteur financier. Grâce au marché primaire, Septembre devrait offrir des opportunités de renforcer le carry du portefeuille, actuellement à 5.30%. Sur les taux, nous conservons par prudence la sensibilité à 0 avant la réunion BCE de Septembre.

Septembre 2023

En zone euro, la BCE affiche sa fermeté avec le maintien prolongé des taux à un niveau élevé malgré les risques sur l'investissement, la croissance et les coûts de remboursement de la dette pour les emprunteurs. Elle a privilégié une politique « hawkish » avec une hausse de +25 bps (10e hausse). Même si l'indice des prix à la consommation pour août publié en début de mois a diminué à +5.2% (consensus à +5.3%), il ne baisse pas « au rythme souhaité » selon la BCE. Désormais, le taux de facilité de dépôt atteint 4% (plus haut depuis la création de l'euro en 1999), le taux de refinancement 4.50% et celui de prêt marginal 4.75%. Aux Etats-Unis et comme cela avait été anticipé, la Fed a décidé de maintenir ses taux à leur niveau actuel dans la fourchette de 5.25%-5.50%. Néanmoins, cette temporisation est accompagnée d'un discours peu accommodant de la part de J. Powell qui envisage un nouveau resserrement de sa politique en fin d'année et moins de baisses que prévu en 2024. La tonalité « higher for longer » a donc profondément marqué les évolutions des marchés obligataires durant le mois avec un fort mouvement de hausse. Le taux à 10 ans allemand ressort fin septembre à 2.84% (+38bp), niveau atteint pour la dernière fois en 2011. Le spread à 10 ans entre l'Allemagne et l'Italie s'est écarté (+30 bps à 194bps) principalement en raison de données économiques italiennes revues à la baisse (dépassement budgétaire en hausse sur 2024). Les spreads de crédit se sont légèrement resserrés néanmoins pour terminer à 152 bps (-3 bps sur le mois). Ce mouvement est essentiellement attribuable aux titres du secteur financier qui ont nettement surperformé. Le fonds bénéficie ainsi de son allocation de 32% au secteur financier, expliquant principalement la performance de 0.94% en Octobre. Les couvertures taux et la sensibilité toujours voisine de 0 permettent par ailleurs de rester immunisé contre la hausse des taux.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI STAR 2 et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI STAR 2 - E-C en devise EUR : 7,33% / 2,58% avec une Tracking Error de 2,76%
- Part AMUNDI STAR 2 - I-C en devise EUR : 7,53% / 2,58% avec une Tracking Error de 2,76%
- Part AMUNDI STAR 2 - I2-C en devise EUR : 7,54% / 2,58% avec une Tracking Error de 2,76%
- Part AMUNDI STAR 2 - I3-C en devise EUR : 7,17% / 2,58% avec une Tracking Error de 2,76%
- Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C en devise USD : 9,86% / 4,76% avec une Tracking Error de 2,76%
- Part AMUNDI STAR 2 - P-C en devise EUR : 7,17% / 2,58% avec une Tracking Error de 2,76%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI STAR 2

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2 C	48 672 062,57	48 734 848,81
FRAN TREA BILL BTF ZCP 19-10-22	34 996 465,36	35 000 000,00
FREN REP PRES ZCP 09-08-23	29 923 056,31	29 940 826,95
FRANCE TREASURY BILL ZCP 130923	29 820 508,99	29 837 689,60
FRANCE TREASURY BILL ZCP 260723	24 973 777,53	24 984 308,47
AMUNDI ABS IC		25 227 712,36
FRANCE TREASURY BILL ZCP 011123	12 405 485,71	12 421 629,42
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 23-02-35	11 246 325,00	11 020 966,00
FREN REP PRES ZCP 02-11-22	10 999 326,29	11 000 000,00
BBVA 4.375% 14-10-29 EMTN	9 911 000,00	10 154 790,00

OPCVM AMUNDI STAR 2

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/09/2023
Part AMUNDI STAR 2 - E-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI STAR 2 - I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI STAR 2 - P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI STAR 2

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 23 170 362,60**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 22 359 362,60
- o Mises en pensions : 811 000,00

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 480 073 027,98**

- o Change à terme : 21 962 309,98
- o Future : 263 413 570,00
- o Options : 4 737 168,00
- o Swap : 189 959 980,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID CREDIT AGRICOLE CIB	BNP PARIBAS FRANCE CACEIS BANK LUXEMBOURG MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI STAR 2

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	22 315 574,25
. OPCVM	
. Espèces (*)	812 882,49
Total	23 128 456,74
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	1 530 000,00
Total	1 530 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	539 510,94
. Autres revenus	
Total des revenus	539 510,94
. Frais opérationnels directs	67 234,38
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	67 234,38

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant			775 203,18	22 359 362,60
% de l'Actif Net			0,28%	8,13%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				15 951 841,81
A.P. MOELLER - MAERSK AS. DANEMARK				3 257 869,83
VOLVO TREASURY AB SUEDE				2 020 583,36
LA BANQUE POSTALE FRANCE				1 085 279,25

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE			775 203,18	17 359 362,60
CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE				5 000 000,00

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
- Actions				
- Obligations				22 315 574,25
- OPC				
- TCN				
- Cash			812 882,49	
Rating				

OPCVM AMUNDI STAR 2

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Monnaie de la garantie					
Euro			812 882,49	22 315 574,25	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an				6 363 732,44	
Ouvertes				15 951 841,81	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine			775 203,18	10 999 362,60	
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois				11 360 000,00	
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

OPCVM AMUNDI STAR 2

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres			22 315 574,25	
Cash				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC			539 510,94	
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC			67 234,38	
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

OPCVM AMUNDI STAR 2

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI STAR 2

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
 - Méthode VaR absolue.
 - Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
 - L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
 - La profondeur d'historique est de 1 an, 260 scénarios et va du 30/09/2022 au 30/09/2023.
- VAR 95 :
 - Maximum : 10,78%
 - Minimum : 2,59%
 - Moyenne : 5,22%
- VAR 99 :
 - Maximum : 17,64%
 - Minimum : 7,31%
 - Moyenne : 10,72%
- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 162,20%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI STAR 2

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

OPCVM AMUNDI STAR 2

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI STAR 2

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM AMUNDI STAR 2

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

OPCVM AMUNDI STAR 2

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI STAR 2

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

AMUNDI STAR 2
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI STAR 2 relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit :

Les contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit sont valorisés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.04.11 16:21:00 +0200



OPCVM AMUNDI STAR 2

Comptes annuels

Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	279 475 205,30	549 812 717,97
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	234 625 724,34	485 461 819,58
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	234 625 724,34	485 461 819,58
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		9 993 803,65
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		9 993 803,65
Titres de créances négociables		9 993 803,65
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	16 441 101,91	40 056 565,27
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 441 101,91	40 056 565,27
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	23 136 934,20	1 930 902,56
Créances représentatives de titres reçus en pension	22 361 731,02	
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension	775 203,18	1 930 902,56
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 271 444,85	12 369 626,91
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 345 210,00	6 735 540,00
Autres opérations	1 926 234,85	5 634 086,91
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	27 170 900,88	36 401 599,42
Opérations de change à terme de devises	21 962 309,98	440 301,35
Autres	5 208 590,90	35 961 298,07
COMPTES FINANCIERS	8 185 324,63	72 795 093,16
Liquidités	8 185 324,63	72 795 093,16
TOTAL DE L'ACTIF	314 831 430,81	659 009 410,55

Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	273 118 393,46	578 848 578,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-7 154 450,24	-1 336 505,56
Résultat de l'exercice (a, b)	8 980 292,39	8 030 022,94
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	274 944 235,61	585 542 096,19
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 243 000,65	12 004 204,15
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	812 882,49	1 956 793,97
Dettes représentatives de titres donnés en pension	812 882,49	1 956 793,97
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 430 118,16	10 047 410,18
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 345 210,00	6 735 540,00
Autres opérations	2 084 908,16	3 311 870,18
DETTES	33 644 193,36	39 942 538,49
Opérations de change à terme de devises	21 963 911,79	430 253,63
Autres	11 680 281,57	39 512 284,86
COMPTES FINANCIERS	1,19	21 520 571,72
Concours bancaires courants	1,19	21 520 571,72
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	314 831 430,81	659 009 410,55

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI STAR 2

Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR SHORT EUR-B 1222		152 714 000,00
XEUR FBTP BTP 1222		22 396 000,00
EURO BOBL 1222		119 750 000,00
XEUR FGBX BUX 1222		16 130 400,00
SHORT EUR-BTP 1223	15 622 500,00	
EURO BUND 1223	59 174 400,00	
EURO BOBL 1223	135 427 500,00	
EURO BTP 1223	8 778 400,00	
EURO SCHATZ 1223	44 410 770,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E3R/0.0/FIX/2.93	10 000 000,00	
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S37 V1		25 000 000,00
ITRAXX EUROPE S37 V1		60 000 000,00
ITRAXX EUROPE S38 V1		20 000 000,00
ITRAXX EUROPE S39 V1	30 000 000,00	
CDS ITRAXX	40 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S39	2 959 980,00	
INTE 1.625 04-25_201	5 000 000,00	
CDS ITRAXX	30 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
EUREX EURO BUND 10/2023 PUT 128.5	4 737 168,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
VOLK INT 0.88 01-23_		7 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		13 000 000,00
UNIC 4.375 01-22_200		3 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37		5 000 000,00
EDF 5.625% 02/33_201		16 000 000,00
IBER INT 1.13 01-23_		16 000 000,00
UNIB ROD 1.38 12-26_		8 000 000,00
SOLV SA 2.75 12-27_2		12 000 000,00
PERN RI 1.125 04-25_		15 000 000,00

OPCVM AMUNDI STAR 2

Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ARCE MI 1.0 05-23_20		6 000 000,00
CELL TE 2.375 01-24_		5 000 000,00
CARR 1.25 06-25_2012		7 000 000,00
BP CAP 1.876 04-24_2		9 000 000,00
STEL NV 2.0 03-25_20		9 000 000,00
BARIT.TELEC.5.75%28_		6 000 000,00
LLOY BAN 4.5 11-24_2		10 000 000,00
KPN NV 5.625% 09-24_		12 000 000,00
HEID AG 2.25 06-24_2		5 000 000,00
VIVENDI 1.88 05-26_2		10 000 000,00
SUED IN 1.25 11-23_2		10 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38		13 000 000,00
KPN NV 5.625% 09-24_	6 000 000,00	
EADS FIN 2.375% 04/2	8 000 000,00	
CARR 1.25 06-25_2006	7 000 000,00	
BARIT.TELEC.5.75%28_	6 000 000,00	
AKZO NOBE FIX 071124	5 000 000,00	
SUED IN 1.25 11-23_2	4 000 000,00	
BBVA	7 000 000,00	
SOLV SA 2.75 12-27_2	6 000 000,00	
TELE IT 3.0 09-25_20	2 000 000,00	
STAN CH 4.3 02-27_20	7 000 000,00	
UNIB ROD 1.38 12-26_	7 000 000,00	
STEL NV 2.0 03-25_20	7 000 000,00	
Autres engagements		

Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	468 601,01	14 273,11
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	14 661 710,96	10 469 926,28
Produits sur titres de créances	81 263,64	27 956,81
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	556 775,18	139 500,76
Produits sur instruments financiers à terme	225 824,44	
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	15 994 175,23	10 651 656,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	111 675,91	35 929,05
Charges sur instruments financiers à terme	73 852,05	98 483,99
Charges sur dettes financières	26 120,43	343 392,59
Autres charges financières		
TOTAL (2)	211 648,39	477 805,63
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	15 782 526,84	10 173 851,33
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 053 879,44	1 505 637,43
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	14 728 647,40	8 668 213,90
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 748 355,01	-638 190,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	8 980 292,39	8 030 022,94

OPCVM AMUNDI STAR 2

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI STAR 2

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

CDS :

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spreads de crédit alimentés par KONDOR.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

OPCVM AMUNDI STAR 2

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013085024 - Part AMUNDI STAR 2 - E-C : Taux de frais maximum de 0,40% TTC

FR0007061379 - Part AMUNDI STAR 2 - I2-C : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.

FR0013357829 - Part AMUNDI STAR 2 - I3-C : Taux de frais maximum de 0,55% TTC

FR0010157511 - Part AMUNDI STAR 2 - I-C : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

FR0013072055 - Part AMUNDI STAR 2 - IRL-C : Taux de frais maximum de 0,12% TTC

FR0013186103 - Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

FR0013365822 - Part AMUNDI STAR 2 - P-C : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Cour la part IRL-C et la part I3-C :

Néant.

Pour la part E-C, la part I-C, la part I2-C, la part P-C et la part I USD-C :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence majoré comme suit :

- pour la part E-C : l'€STR capitalisé, majoré de 0,885% par an

OPCVM AMUNDI STAR 2

- pour la part I-C : l'€STR capitalisé, majoré de 0,985% par an
- pour la part I2-C : l'€STR capitalisé, majoré de 1,085% par an
- pour la part I-USD-C : le Fed Funds capitalisé, majoré de 0,90% par an
- pour la part P-C : l'€STR capitalisé, majoré de 0,735% par an.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
 - En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.
- Toute sous-performance de plus de 5 ans est doublée.

La commission de surperformance représente 30% maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies : cet écart est positif ; la performance relative depuis le début de la période d'observation, telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fait l'objet d'une provision lors du calcul de la valeur liquidative.

Pour la période d'observation en cours, le taux de la commission de surperformance est de 20% pour les parts E-C, I-C, I2-C, P-C et I USD-C.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices

OPCVM AMUNDI STAR 2

antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI STAR 2 - E-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI STAR 2 - I3-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI STAR 2 - I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI STAR 2 - P-C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	585 542 096,19	673 864 262,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	45 322 503,57	95 545 222,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-389 947 379,89	-154 269 999,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 635 292,67	4 645 261,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 988 505,50	-39 961 969,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	45 894 495,18	90 553 664,28
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-35 155 761,24	-57 839 310,05
Frais de transactions	-216 048,86	-360 125,21
Différences de change	-1 380 425,01	3 350 194,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	40 537 269,09	-53 326 502,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-9 275 603,73	-49 812 872,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	49 812 872,82	-3 513 629,27
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-6 027 947,99	14 673 183,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 029 808,74	9 057 756,73
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 057 756,73	5 615 427,21
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	14 728 647,40	8 668 213,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	274 944 235,61	585 542 096,19

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	234 625 724,34	85,34
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	234 625 724,34	85,34
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	107 959 980,00	39,27
Taux	273 413 570,00	99,44
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	381 373 550,00	138,71
AUTRES OPÉRATIONS		
Crédit	72 000 000,00	26,19
Taux	4 737 168,00	1,72
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	76 737 168,00	27,91

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	234 625 724,34	85,34						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	775 203,18	0,28	11 362 368,42	4,13	10 999 362,60	4,00		
Comptes financiers							8 185 324,63	2,98
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres			812 882,49	0,30				
Comptes financiers							1,19	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	273 413 570,00	99,44						
Autres opérations	4 737 168,00	1,72						

OPCVM AMUNDI STAR 2

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 998 432,05	0,73	5 456 682,57	1,98	10 105 654,04	3,68	25 812 874,89	9,39	191 252 080,79	69,56
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres	22 361 731,02	8,13							775 203,18	0,28
Comptes financiers	8 185 324,63	2,98								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	812 882,49	0,30								
Comptes financiers		1,19								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					60 033 270,00	21,83	135 427 500,00	49,26	77 952 800,00	28,35
Autres opérations									4 737 168,00	1,72

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	5 507 099,36	2,00						
Titres de créances								
OPC			4 784 519,14	1,74				
Opérations temporaires sur titres								
Créances	438 357,33	0,16	5 533 779,11	2,01				
Comptes financiers	284 239,08	0,10	107 184,30	0,04	2,21			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	5 611 526,59	2,04	10 375 835,83	3,77				
Comptes financiers							1,19	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI STAR 2

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	5 972 136,44
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	15 990 173,54
	Dépôts de garantie en espèces	3 608 590,90
	Collatéraux	1 600 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		27 170 900,88
DETTES		
	Vente à terme de devise	15 987 362,42
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	5 976 549,37
	Achats à règlement différé	9 992 829,00
	Frais de gestion fixe	131 187,30
	Collatéraux	1 530 000,00
	Autres dettes	26 265,27
TOTAL DES DETTES		33 644 193,36
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-6 473 292,48

OPCVM AMUNDI STAR 2

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI STAR 2 - E-C		
Parts souscrites durant l'exercice	151,323	1 611 495,49
Parts rachetées durant l'exercice	-5 233,109	-55 215 834,88
Solde net des souscriptions/rachats	-5 081,786	-53 604 339,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 531,649	
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C		
Parts souscrites durant l'exercice	73	16 286 614,40
Parts rachetées durant l'exercice	-528	-117 382 634,42
Solde net des souscriptions/rachats	-455	-101 096 020,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	353	
Part AMUNDI STAR 2 - I3-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI STAR 2 - I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	172,577	22 188 696,15
Parts rachetées durant l'exercice	-581,794	-73 769 707,94
Solde net des souscriptions/rachats	-409,217	-51 581 011,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	784,710	
Part AMUNDI STAR 2 - IRL C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-12,860	-142 388 345,65
Solde net des souscriptions/rachats	-12,860	-142 388 345,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
Part AMUNDI STAR 2 - I USD C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29,000	
Part AMUNDI STAR 2 - P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	51 304,271	5 235 697,53
Parts rachetées durant l'exercice	-11 848,295	-1 190 857,00
Solde net des souscriptions/rachats	39 455,976	4 044 840,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 224,178	

OPCVM AMUNDI STAR 2

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI STAR 2 - E-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI STAR 2 - I3-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI STAR 2 - I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI STAR 2 - IRL C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI STAR 2 - I USD C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI STAR 2 - P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI STAR 2

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part AMUNDI STAR 2 - E-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	429 348,45 0,40
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	218 289,34 0,20
Part AMUNDI STAR 2 - I3-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	559,05 0,55
Part AMUNDI STAR 2 - I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	254 861,45 0,21

OPCVM AMUNDI STAR 2

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part AMUNDI STAR 2 - IRL C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	123 171,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 251,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI STAR 2 - P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	26 398,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI STAR 2

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	22 315 574,25
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			5 673 784,46
	FR001400F067	CA 7.25% PERP EMTN	986 401,75
	FR0014005RZ4	CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	4 687 382,71
TCN			
OPC			16 441 101,91
	FR0010319996	AMUNDI ABS IC	11 555 779,50
	FR0013234028	AMUNDI ABS I GBP	4 784 519,14
	FR0013095312	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2 C	100 803,27
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			22 114 886,37

OPCVM AMUNDI STAR 2

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	8 980 292,39	8 030 022,94
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	8 980 292,39	8 030 022,94

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - E-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 571 222,45	1 525 926,36
Total	2 571 222,45	1 525 926,36

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 723 501,20	2 432 314,35
Total	2 723 501,20	2 432 314,35

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - I3-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 150,34	1 021,65
Total	3 150,34	1 021,65

OPCVM AMUNDI STAR 2

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 437 588,17	2 029 223,34
Total	3 437 588,17	2 029 223,34

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - IRL C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,20	2 001 371,55
Total	1,20	2 001 371,55

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	13 907,38	5 088,01
Total	13 907,38	5 088,01

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	230 921,65	35 077,68
Total	230 921,65	35 077,68

OPCVM AMUNDI STAR 2

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 154 450,24	-1 336 505,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-7 154 450,24	-1 336 505,56

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - E-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 121 918,27	-307 887,86
Total	-2 121 918,27	-307 887,86

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 117 238,28	-417 063,27
Total	-2 117 238,28	-417 063,27

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - I3-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 725,58	-237,28
Total	-2 725,58	-237,28

OPCVM AMUNDI STAR 2

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 682 482,15	-351 392,41
Total	-2 682 482,15	-351 392,41

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - IRL C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		-321 306,55
Total		-321 306,55

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-30 287,31	69 528,13
Total	-30 287,31	69 528,13

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI STAR 2 - P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-199 798,65	-8 146,32
Total	-199 798,65	-8 146,32

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	1 063 283 031,67	656 676 503,39	673 864 262,45	585 542 096,19	274 944 235,61
Part AMUNDI STAR 2 - E-C en EUR					
Actif net	260 482 512,86	180 350 995,99	159 330 041,46	127 495 568,14	81 709 775,47
Nombre de titres	25 041,831	17 382,357	15 050,985	12 613,435	7 531,649
Valeur liquidative unitaire	10 401,89	10 375,52	10 586,02	10 107,91	10 848,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-269,45	-141,53	-38,15	-24,40	-281,73
Capitalisation unitaire sur résultat	127,41	100,34	9,97	120,97	341,38
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C en EUR					
Actif net	381 901 179,59	165 498 173,91	185 371 334,98	173 699 097,41	81 611 124,02
Nombre de titres	1 736	753	825	808	353
Valeur liquidative unitaire	219 989,15	219 785,09	224 692,52	214 974,13	231 192,98
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-5 690,62	-2 997,23	-811,52	-516,16	-5 997,84
Capitalisation unitaire sur résultat	3 154,09	2 476,83	658,24	3 010,29	7 715,30
Part AMUNDI STAR 2 - I3-C en EUR					
Actif net	100 683,25	100 331,84	102 646,63	97 864,10	104 880,66
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	100 683,25	100 331,84	102 646,63	97 864,10	104 880,66
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-2 607,83	-1 365,73	-373,29	-237,28	-2 725,58
Capitalisation unitaire sur résultat	1 208,76	865,58	374,62	1 021,65	3 150,34

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Part AMUNDI STAR 2 - I-C en EUR					
Actif net	248 309 771,89	172 458 035,55	185 536 119,53	146 293 374,82	103 392 306,09
Nombre de titres	1 979,503	1 376,058	1 448,514	1 193,927	784,710
Valeur liquidative unitaire	125 440,46	125 327,59	128 087,21	122 531,25	131 758,61
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-3 246,38	-1 709,20	-462,47	-294,31	-3 418,43
Capitalisation unitaire sur résultat	1 739,90	1 416,14	336,72	1 699,62	4 380,71
Part AMUNDI STAR 2 - IRL-C en EUR					
Actif net	166 295 119,59	136 346 659,65	140 104 004,26	134 164 923,73	
Nombre de titres	15,688	12,860	12,860	12,860	
Valeur liquidative unitaire	10 600 147,85	10 602 384,10	10 894 557,09	10 432 731,23	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-273 764,77	-144 310,63	-39 781,11	-24 984,95	
Capitalisation unitaire sur résultat	172 352,00	130 542,40	86 874,72	155 627,64	
Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C en USD					
Actif net en USD	6 279 533,43	425 116,42	435 373,28	422 168,00	463 809,45
Nombre de titres	429,141	29,131	29,000	29,000	29,000
Valeur liquidative unitaire en USD	14 632,79	14 593,26	15 012,87	14 557,51	15 993,42
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR	705,36	-496,25	80,57	2 397,52	-1 044,39
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	164,09	137,54	19,22	175,44	479,56

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Part AMUNDI STAR 2 - P-C en EUR					
Actif net	433 781,52	1 559 780,19	3 044 453,76	3 360 330,41	7 688 076,69
Nombre de titres	4 333,881	15 675,137	30 032,200	34 768,202	74 224,178
Valeur liquidative unitaire	100,09	99,50	101,37	96,64	103,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,64	-1,35	-0,36	-0,23	-2,69
Capitalisation unitaire sur résultat	0,56	0,63	-0,05	1,00	3,11

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.6% PERP	EUR	2 600 000	1 731 226,34	0,63
BAYER 6.625% 25-09-83	EUR	1 600 000	1 587 124,62	0,58
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	2 000 000	1 950 783,80	0,71
BOSCH GMBH ROBERT 3.625% 02-06-30	EUR	1 000 000	985 735,76	0,35
BOSCH GMBH ROBERT 4.375% 02-06-43	EUR	1 500 000	1 444 547,38	0,52
CMZB FRANCFORT 5.125% 18-01-30	EUR	4 500 000	4 600 941,50	1,68
DEUTSCHE BK 1.375% 17-02-32	EUR	6 500 000	4 888 172,94	1,78
EON SE 3.75% 01-03-29 EMTN	EUR	1 400 000	1 386 909,12	0,50
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 5.875% 26-08-43	EUR	2 000 000	2 050 415,56	0,74
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE 4.25% 27-09-30	EUR	2 000 000	1 937 731,18	0,71
SANTANDER CONSUMER BANK 4.375% 13-09-27	EUR	1 900 000	1 902 599,94	0,69
SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28	EUR	3 000 000	2 816 242,85	1,03
VOLKSWAGEN BANK 4.625% 03-05-31	EUR	3 900 000	3 884 120,26	1,41
VONOVIA SE 0.625% 24-03-31	EUR	3 500 000	2 555 091,28	0,93
ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN	EUR	2 300 000	1 976 468,65	0,72
TOTAL ALLEMAGNE			35 698 111,18	12,98
AUTRICHE				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	1 400 000	1 420 945,57	0,52
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% 20-12-32	EUR	1 500 000	1 546 816,71	0,56
TOTAL AUTRICHE			2 967 762,28	1,08
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 1.375% 08-02-29	EUR	1 800 000	1 544 054,85	0,56
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	2 700 000	2 797 039,44	1,02
CRELAN 6.0% 28-02-30 EMTN	EUR	1 800 000	1 800 753,89	0,65
KBC GROUPE 8.0% PERP	EUR	1 400 000	1 398 634,62	0,51
TOTAL BELGIQUE			7 540 482,80	2,74
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 5.0% 26-10-28	EUR	3 000 000	3 063 316,93	1,12
NYKREDIT 5.5% 29-12-32	EUR	1 500 000	1 537 319,78	0,56
TDC NET AS 5.618% 06-02-30	EUR	1 500 000	1 519 821,67	0,55
TDC NET AS 6.5% 01-06-31 EMTN	EUR	1 800 000	1 837 233,73	0,67
TOTAL DANEMARK			7 957 692,11	2,90
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.25% 14-09-28	EUR	1 900 000	1 881 232,67	0,68
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	2 600 000	2 651 821,18	0,97
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	2 200 000	2 199 468,54	0,80
BANCO DE BADELL 5.5% 08-09-29	EUR	1 800 000	1 781 243,20	0,65
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	3 700 000	3 498 227,73	1,27
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	3 500 000	3 469 491,24	1,26

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	3 500 000	3 493 804,59	1,27
BANKINTER 4.875% 13-09-31	EUR	1 700 000	1 683 565,50	0,61
BBVA 8.375% PERP	EUR	600 000	601 358,80	0,21
CAIXABANK 5.0% 19-07-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 014 178,31	0,73
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	3 300 000	3 349 070,82	1,22
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.375% 04-04-32	EUR	1 800 000	1 793 652,21	0,66
IBERCAJA 5.625% 07-06-27	EUR	1 500 000	1 534 113,17	0,56
MAPFRE 2.875% 13-04-30	EUR	2 800 000	2 425 438,27	0,88
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.375% 01-06-30	EUR	1 000 000	788 429,67	0,29
TOTAL ESPAGNE			33 165 095,90	12,06
ETATS-UNIS				
General Motors Financial Co Inc 4.3% 15-02-29	EUR	2 500 000	2 485 775,07	0,90
TOTAL ETATS-UNIS			2 485 775,07	0,90
FINLANDE				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 0.875% 17-09-29	EUR	1 500 000	1 084 518,59	0,39
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	1 500 000	1 423 463,92	0,52
NOKIA OYJ 4.375% 21-08-31 EMTN	EUR	2 700 000	2 606 973,76	0,95
TOTAL FINLANDE			5 114 956,27	1,86
FRANCE				
ABEILLE VIE 6.25% 09-09-33	EUR	1 000 000	994 209,12	0,36
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	1 500 000	1 607 843,74	0,59
ALD 4.875% 06-10-28	EUR	2 700 000	2 713 901,17	0,98
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	2 100 000	2 083 147,26	0,76
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	2 500 000	2 282 772,78	0,83
BNP PAR 4.625% PERP	USD	2 200 000	1 487 184,32	0,54
BPCE 2.125% 13-10-46	EUR	1 800 000	1 355 746,14	0,50
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	3 000 000	2 985 955,37	1,09
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	3 000 000	2 997 241,29	1,09
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	1 000 000	986 401,75	0,36
CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	EUR	6 200 000	4 687 382,71	1,70
EDF 3.375% PERP	EUR	1 200 000	930 243,82	0,34
ENGIE 4.5% 06-09-42 EMTN	EUR	1 900 000	1 840 065,05	0,67
ERAMET 7.0% 22-05-28	EUR	1 600 000	1 603 291,98	0,58
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	1 900 000	1 566 314,21	0,57
ILIAD 5.625% 15-02-30	EUR	3 300 000	3 268 769,12	1,19
KERING 3.625% 05-09-31 EMTN	EUR	3 000 000	2 936 631,75	1,07
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	EUR	5 600 000	5 487 289,37	2,00
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	2 550 000	2 533 594,35	0,92
REXEL 5.25% 15-09-30	EUR	1 600 000	1 588 932,07	0,58
SG 4.25% 06-12-30 EMTN	EUR	3 400 000	3 363 364,37	1,22
SG 5.625% 02-06-33 EMTN	EUR	4 000 000	3 942 801,14	1,43
TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01-12-29	EUR	2 500 000	2 062 340,81	0,75
TOTALENERGIES SE 2.125% PERP	EUR	4 200 000	3 098 973,81	1,12

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WPP FINANCE 4.125% 30-05-28	EUR	1 800 000	1 811 166,73	0,66
TOTAL FRANCE			60 215 564,23	21,90
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	1 500 000	1 401 828,05	0,51
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-31	EUR	2 300 000	2 262 363,72	0,82
ESB FIN 4.25% 03-03-36 EMTN	EUR	3 000 000	2 971 820,70	1,08
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	1 000 000	996 386,92	0,37
FRESENIUS FINANCE IRELAND 1.5% 30-01-24	EUR	2 000 000	2 002 395,19	0,73
TOTAL IRLANDE			9 634 794,58	3,51
ITALIE				
AUTOSTRAD PER L ITALIA 2.0% 15-01-30	EUR	3 500 000	2 979 350,61	1,09
CREDITO EMILIANO 4.875% 26-03-30	EUR	3 200 000	3 170 311,62	1,16
ENEL 6.625% PERP EMTN	EUR	2 000 000	2 047 219,52	0,75
ENI 3.375% PERP	EUR	1 000 000	876 614,58	0,32
ENI 4.25% 19-05-33 EMTN	EUR	2 700 000	2 669 792,13	0,97
INTE 5.125% 29-08-31 EMTN	EUR	4 300 000	4 272 366,08	1,55
INTE 5.625% 08-03-33 EMTN	EUR	3 800 000	3 858 591,28	1,40
INTE 9.125% PERP	EUR	1 200 000	1 221 499,75	0,44
UNICREDIT 0.85% 19-01-31 EMTN	EUR	2 800 000	2 130 799,47	0,77
TOTAL ITALIE			23 226 545,04	8,45
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN 5.375% 21-03-29	USD	4 500 000	3 304 264,06	1,20
CK HUTCHISON GROUP TELECOM FINANCE SA 0.375% 17-10-23	EUR	1 000 000	1 002 045,13	0,37
GRAND CITY PROPERTIES 0.125% 11-01-28	EUR	1 200 000	920 285,69	0,33
PROLOGIS INTL FUND II 3.625% 07-03-30	EUR	1 500 000	1 425 515,99	0,52
PROLOGIS INTL FUND II 4.625% 21-02-35	EUR	1 400 000	1 363 699,82	0,50
TOTAL LUXEMBOURG			8 015 810,69	2,92
NORVEGE				
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 4.875% 24-08-28	EUR	3 000 000	3 007 464,25	1,09
TOTAL NORVEGE			3 007 464,25	1,09
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	2 200 000	1 678 357,41	0,61
CRH FU 1.875% 09-01-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 007 524,45	0,37
ING GROEP NV 4.75% 23-05-34	EUR	1 300 000	1 306 496,61	0,48
ING GROEP NV 7.5% PERP	USD	800 000	715 650,98	0,26
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29-09-30	EUR	3 500 000	3 507 553,56	1,28
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	4 000 000	4 111 031,38	1,49
NN GROUP NV 6.0% 03-11-43 EMTN	EUR	1 300 000	1 296 566,41	0,47
SAGAX EURO MTN NL BV 1.0% 17-05-29	EUR	2 800 000	2 139 600,94	0,78
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14-09-29	EUR	1 200 000	1 199 529,21	0,43
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	800 000	637 979,44	0,23
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	900 000	894 335,16	0,33
UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23-06-24	EUR	2 500 000	2 446 762,93	0,89

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.625% PERP	EUR	800 000	724 559,06	0,26
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	1 500 000	1 522 255,64	0,56
TOTAL PAYS-BAS			23 188 203,18	8,44
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 5.262% 29-01-34 EMTN	EUR	2 700 000	2 782 388,29	1,01
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	2 500 000	2 471 648,33	0,90
SANTANDER UK GROUP 3.53% 25-08-28	EUR	3 300 000	3 150 954,52	1,15
TOTAL ROYAUME-UNI			8 404 991,14	3,06
SUEDE				
SECURITAS AB 1.25% 06-03-25	EUR	2 000 000	1 919 337,56	0,70
TOTAL SUEDE			1 919 337,56	0,70
SUISSE				
UBS GROUP AG 0.25% 05-11-28	EUR	2 500 000	2 083 138,06	0,75
TOTAL SUISSE			2 083 138,06	0,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			234 625 724,34	85,34
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			234 625 724,34	85,34
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ABS IC	EUR	45	11 555 779,50	4,20
AMUNDI ABS I GBP	GBP	21,5	4 784 519,14	1,74
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI I2 C	EUR	10	100 803,27	0,04
TOTAL FRANCE			16 441 101,91	5,98
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			16 441 101,91	5,98
TOTAL Organismes de placement collectif			16 441 101,91	5,98
Titres reçus en pension				
DANEMARK				
AP MOELLER MAERSK AS 1.75% 16-03-26	EUR	3 400 000	3 255 840,00	1,19
TOTAL DANEMARK			3 255 840,00	1,19
FRANCE				
BQ POSTALE 2.0% 13-07-28	EUR	1 200 000	1 085 760,00	0,39
TOTAL FRANCE			1 085 760,00	0,39
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.2% 01-03-34	EUR	11 502 000	10 999 362,60	4,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.5% 01-10-53	EUR	5 381 000	5 000 000,00	1,82
TOTAL ITALIE			15 999 362,60	5,82
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	2 000 000	2 018 400,00	0,73
TOTAL SUEDE			2 018 400,00	0,73
TOTAL Titres reçus en pension			22 359 362,60	8,13
Indemnités sur titres reçus en pension			2 368,42	

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres donnés en pension				
FRANCE				
EDF 3.375% PERP	EUR	1 000 000	775 203,18	0,28
TOTAL FRANCE			775 203,18	0,28
TOTAL Titres donnés en pension			775 203,18	0,28
Dettes représentatives des titres données en pension			-811 000,00	-0,29
Indemnités sur titres données en pension			-1 882,49	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	-1 170	1 748 470,00	0,64
EURO BTP 1223	EUR	-80	380 500,00	0,13
EURO BUND 1223	EUR	-460	1 097 740,00	0,40
EURO SCHATZ 1223	EUR	423	-194 580,00	-0,08
SHORT EUR-BTP 1223	EUR	-150	118 500,00	0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			3 150 630,00	1,14
TOTAL Engagements à terme fermes			3 150 630,00	1,14
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EUREX EURO BUND 10/2023 PUT 128.5	EUR	-75	-36 000,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-36 000,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-36 000,00	-0,01
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/2.93	EUR	10 000 000	282 487,95	0,10
TOTAL Swaps de taux			282 487,95	0,10
Credit Default Swap				
AKZO NOBE FIX 071124	EUR	-5 000 000	-26 645,00	-0,01
BARIT.TELEC.5.75%28_	EUR	-6 000 000	-22 055,40	-0,01
BBVA	EUR	-7 000 000	-12 015,50	
CARR 1.25 06-25_2006	EUR	-7 000 000	-88 446,40	-0,03
CDS ITRAAX	EUR	-40 000 000	-476 356,00	-0,17
CDS ITRAXX	EUR	-30 000 000	-357 267,00	-0,13
EADS FIN 2.375% 04/2	EUR	8 000 000	92 279,20	0,03
INTE 1.625 04-25_201	EUR	-5 000 000	143 204,00	0,05
ITRAXX EUROPE S39 V1	EUR	-30 000 000	-357 267,00	-0,13
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-2 959 980	-153 926,96	-0,06
KPN NV 5.625% 09-24_	EUR	-6 000 000	-115 479,60	-0,04
SOLV SA 2.75 12-27_2	EUR	-6 000 000	-58 111,20	-0,02
STAN CH 4.3 02-27_20	EUR	-7 000 000	135 690,10	0,05
STEL NV 2.0 03-25_20	EUR	7 000 000	1 104 992,00	0,40
SUED IN 1.25 11-23_2	EUR	-4 000 000	-31 344,80	-0,01

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELE IT 3.0 09-25_20	EUR	-2 000 000	167 581,60	0,06
UNIB ROD 1.38 12-26_	EUR	7 000 000	-385 993,30	-0,14
TOTAL Credit Default Swap			-441 161,26	-0,16
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-158 673,31	-0,06
TOTAL Instruments financier à terme			2 955 956,69	1,07
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-3 114 630	-3 114 630,00	-1,13
TOTAL Appel de marge			-3 114 630,00	-1,13
Créances			27 170 900,88	9,88
Dettes			-33 644 193,36	-12,24
Comptes financiers			8 185 323,44	2,98
Actif net			274 944 235,61	100,00

Part AMUNDI STAR 2 - I-C	EUR	784,710	131 758,61	
Part AMUNDI STAR 2 - P-C	EUR	74 224,178	103,57	
Part AMUNDI STAR 2 - E-C	EUR	7 531,649	10 848,85	
Part AMUNDI STAR 2 - I2-C	EUR	353	231 192,98	
Part AMUNDI STAR 2 - I3-C	EUR	1,000	104 880,66	
Part AMUNDI STAR 2 - I USD-C	USD	29,000	15 993,42	

OPCVM AMUNDI STAR 2

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI STAR 2

Identifiant d'entité juridique :
969500DS4VOIECOU4T95

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **60,07 %** d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.729 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.06 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille pour la période précédente était de C. La note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence pour la période précédente était de D+.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI ABS - IC	Fonds	FRA	4,31 %
TD 0.50% 04/24	Actifs hypothécaires	CAN	3,68 %

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

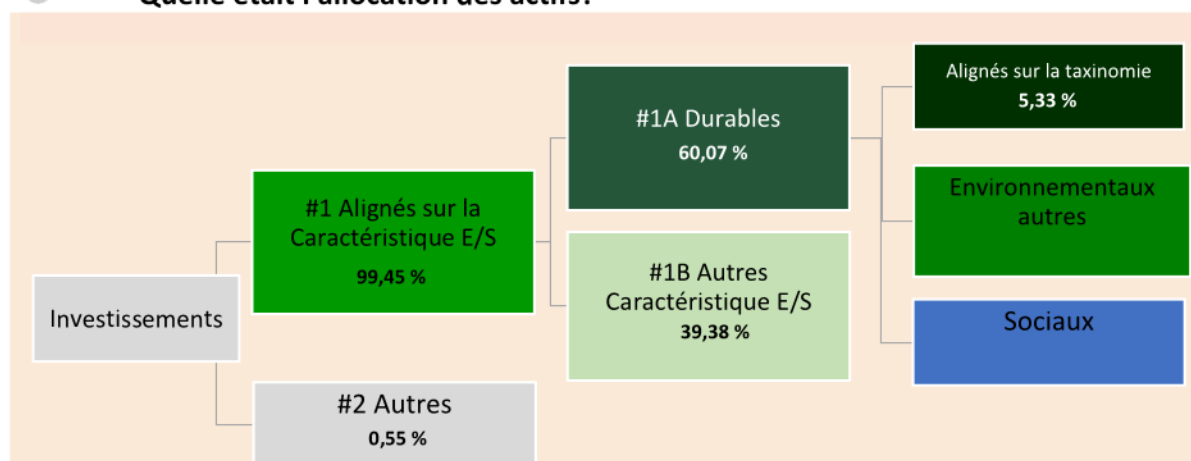
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI-I2	Fonds	FRA	3,39 %
MCFP 3.25% 09/29 EMTN	Conso cyclique	FRA	2,03 %
ISPIM 5.125% 08/31 EMTN	Finance	ITA	1,95 %
DB VAR 02/32	Finance	DEU	1,81 %
AMUNDI ABS - I GBP	Fonds	FRA	1,78 %
BTPS 4.5% 10/53 30Y	Emprunts d'Etats	ITA	1,77 %
CMZB VAR 01/30 EMTN	Finance	DEU	1,71 %
VW 4.625% 05/31 EMTN	Conso cyclique	DEU	1,44 %
ACA FP 1.5% 10/31	Finance	FRA	1,37 %
NIBC AP 6.375% 12/25 EMTN	Finance	NLD	1,35 %
SANTAN VAR 08/33 EMTN	Finance	ESP	1,30 %
CAJAMA VAR 09/29 EMTN	Finance	ESP	1,27 %
SABSM VAR 08/33 EMTN	Finance	ESP	1,27 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Finance</i>	51,00 %
<i>Conso cyclique</i>	11,19 %
<i>Fonds</i>	9,47 %
<i>Industrie</i>	7,35 %
<i>Services de communication</i>	5,83 %
<i>Actifs hypothécaires</i>	3,67 %
<i>Services publics</i>	2,79 %
<i>Énergie</i>	2,01 %
<i>Conso non cyclique</i>	1,96 %
<i>Emprunts d'Etats</i>	1,87 %
<i>Immobilier</i>	1,17 %
<i>Technologies de l'info.</i>	0,95 %
<i>Forex</i>	0,00 %

Autres	-0,29 %
Liquidités	1,04 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 5,33 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

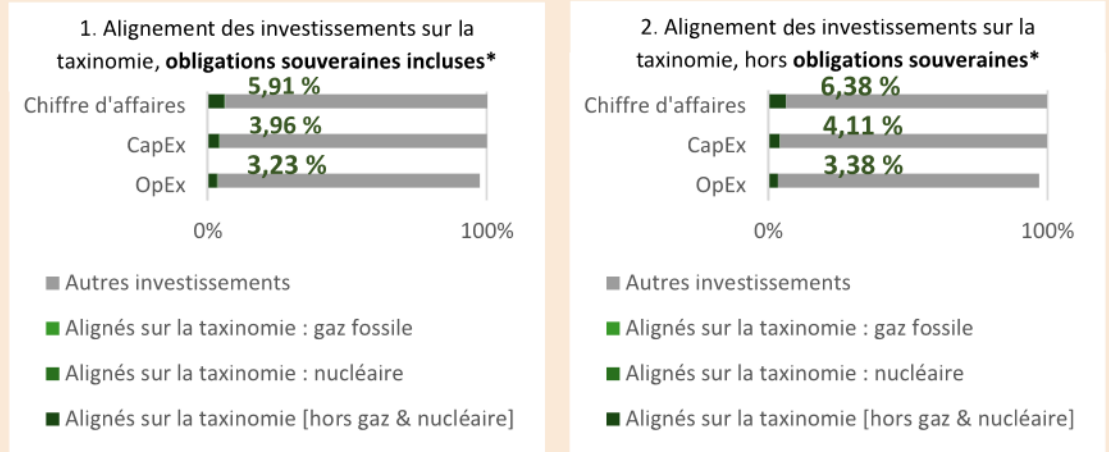
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,26 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT